

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Demande de déclaration d'utilité publique pour les travaux de reconstruction partielle de la ligne à 63 000 (90 000) volts Epinac-Henri Paul et valant mise en compatibilité du PLUi de la CUCM sur la commune d'Ecuisses

PETITIONNAIRE: Réseau de Transport d'Electricité (RTE), centre Développement et Ingénierie Nancy, 8 rue de Versigny, TSA 30 007, 54602 VILLERS-LES-NANCY.

OBJET DE LA DEMANDE:

Déclaration d'utilité publique des travaux de reconstruction partielle de la ligne à 63 000 (90 000) volts Epinac-Henri Paul et valant mise en compatibilité du PLUi de la CUCM sur la commune d'Ecuisses.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairies d'Ecuisses et de Saint-Gervais-sur-Couches.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Rémi GELLENONCOURT, responsable d'études concertation (tél: 03.83.92.22.07 / 06.17.78.21.38,, mail : remi.gellenoncourt@rte-france.com)

Le dossier comporte une étude d'impact et le courrier de l'autorité environnementale relatif à son absence d'avis.

DUREE DE L'ENQUETE:

Pendant 32 jours, soit du **mercredi 20 septembre 2017 au samedi 21 octobre 2017 à midi.**

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS:

Dans les communes d'Ecuisses, Torcy, Le Breuil, Essertennes, Saint-Pierre-de-Varennes, Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Gervais-sur-Couches et Saisy et sur les lieux de l'opération

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> et de la mairie d'Ecuisses (www.ecuisses.fr).

DEPOT DU DOSSIER (version papier et numérique):

Pour la version papier : Mairie d'Ecuisses, siège de l'enquête, et mairies de Saint-Gervais-sur-Couches, Torcy, Le Breuil, Essertennes, Saint-Pierre-de-Varennes, Couches, Dracy-les-Couches et Saisy où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- mairie d'Ecuisses : le lundi de 14h à 18h, les mardi-mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 9h à 12h)
- mairie de Saint-Gervais-sur-Couches : le mardi de 8h à 12h30 et le vendredi de 13h à 17h30
- mairie de Torcy : le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h
- mairie de Le Breuil : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 13h
- mairie d'Essertennes : les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mairie de Saint-Pierre-de-Varennes : les lundi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h, les mardi de 9h à 11h45, les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h, les jeudi et vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h, les 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois de 10h à 12h
- mairie de Couches : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mairie de Dracy-les-Couches : le mardi de 13h30 à 18h, le jeudi de 8h30 à 13h
- mairie de Saisy : les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h

Pour la version numérique : mairie d'Ecuisses aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé en mairies d'Ecuisses et de Saint-Gervais-sur-Couches à cet effet. Les observations peuvent également être adressées pendant la durée et avant la date de clôture de l'enquête, soit le 21 octobre 2017 à midi par correspondance au commissaire enquêteur en mairie d'Ecuisses ou par voie électronique : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr. Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État. Toutes les observations reçues après le 21 octobre 2017 à midi ne pourront être enregistrées.

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête:
M. Michel GOIN, ingénieur des arts et métiers en retraite.

Durant l'enquête publique, M. GOIN sera présent à la mairie d'Ecuisses, les:

- mercredi 20 septembre 2017 de 9h à 12h à la mairie d'Ecuisses
- lundi 2 octobre 2017 de 14h à 17h à la mairie de Saint-Gervais-sur-Couches
- jeudi 12 octobre 2017 de 15h à 18h à la mairie de Saint-Gervais-sur-Couches
- samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h à la mairie d'Ecuisses

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies d'Ecuisses, Torcy, Le Breuil, Essertennes, Saint-Pierre-de-Varennnes, Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Gervais-sur-Couches et Saisy et en préfecture, (bureau de la réglementation et des élections) aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLUi de la CUCM sur la commune d'Ecuisses.